



8ème Rallye du Pays Saint-Affricain

16 et 17 Aout 2025



Décharge de Responsabilité

(Un exemplaire par personne à accréditer)

Seuls les médias possédant le badge FFSA 2025 (donc une licence avec assurance) ou la carte de presse nationale et représentant un média spécifiquement accrédité pour couvrir l'évènement peuvent bénéficier de la couverture assurance prise, pour l'ensemble de l'épreuve, par l'organisateur.

L'Organisation du 8ème Rallye du Pays Saint-Affricain vous demande de lire très attentivement ce document qui est à remplir dans son intégralité, signé et daté. Il vous est également précisé que les consignes de sécurité imposent des zones spécifiques réservées aux photographes et aux vidéastes. **En dehors de ces zones, il est strictement interdit de filmer ou de photographier dans des endroits balisés et signalés comme interdits (même aux professionnels qui sont accrédités).** Les contrevenants seront immédiatement exclus du tracé et se verront retirer leur chasuble.

Je soussigné :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

MEDIA REPRESENTE :

TEL. PORTABLE :

Décharge de toutes responsabilités les organisateurs du Rallye du Pays Saint-Affricain 2025, épreuve de la coupe de France des Rallyes 2025, en cas d'accident dont je pourrais être victime ou occasionner moi-même.

Documents à transmettre par mail à : johanjdrallye@gmail.com

Signature de la personne à accréditer

Fait à :

le / /

IMPORTANT L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner les raisons. Toute demande incomplète sera refusée